

COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID : 003-210301354-20230414-20230414_020-DE



Séance du 14 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Deschamps, Desfarges et Mmes Chiron, Kahane, Puravet

Excusés : Mrs Chades, Pernet et Pesson

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Date de convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 06/04/2023

Délibération n°20230414_020

Objet : Adhésion à l'Institut de Formation Interprofessionnel de l'Allier (IFI 03)

M. le Maire indique que la commune a de nouveau été sollicitée par le centre de formation des apprentis d'Avermes pour lui verser une cotisation au titre de l'année 2023 de 46 € par apprenti domicilié dans la commune.

Vu l'intérêt de l'apprentissage, il propose donc de verser une cotisation de 46 € pour l'unique personne de Lalizolle scolarisée à l'IFI.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette proposition.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Maurice Deschamps

